



# **TROMBINOSCOPE PROFESSIONNELS**

**SESSAD DYS**

**2025-2026**

## DIRECTION

### Directeur général (0.33 Equivalent Temps Plein pour le SESSAD, 1 ETP =35heures/semaine)

Le Directeur général, par délégation de l'association gestionnaire, a la responsabilité du SESSAD. Il en assure la gestion financière et administrative.

Il est le garant du projet institutionnel et assure la bonne marche des établissements qui lui sont confiés.

Il représente l'association auprès des instances et partenaires.

Il est responsable de la sécurité des personnes et des biens.



*Sébastien MANNALIN*

### Cheffe de Service (0.50 ETP)



*Marie-Claire ROSSI*

Sous la responsabilité et en étroite collaboration avec le Directeur général, la cheffe de service est chargée d'assurer l'animation et l'organisation du travail de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que l'élaboration des projets individuels des enfants, de leur mise en œuvre et de leur suivi. Pour ce faire, elle assure un lien entre équipe-familles-écoles.

## SECRETARIAT

### Secrétaire (0.50 ETP)

De part sa permanence dans les locaux du service, elle assure l'accueil physique et téléphonique des familles et de toute personne externe sollicitant le service. Elle veille à la transmission des messages et informations entre les professionnels du service, les usagers et les autres acteurs.

Elle tient à jour les comptes rendus médicaux et administratifs relatifs à chaque usager et le dossier unique de l'usager.



*Claude COLAS*

## EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

### Médecin Pédiatre (0.40 ETP)



Le médecin spécialiste évalue cliniquement les troubles neuro-moteurs, praxiques et percep-tifs de l'enfant et leur évolution dans le temps, par des consultations régulières. Elle a la charge de prescrire les actes thérapeutiques et de coordonner l'ensemble des actions médi-cales et paramédicales.

Elle participe au suivi du projet personnel de scolarité.

*Marion SAVELLI*

## Neuropsychologues (1.95 ETP)

A partir d'un examen exhaustif de l'ensemble des fonctions supérieures (instrumentales, exécutives, mnésiques, aptitudes sociales et émotionnelles), elles peuvent évaluer les capacités d'apprentissages, les besoins de l'enfant . Elles mettent en évidence les domaines déficitaires, mais aussi et surtout les capacités préservées, les voies d'accès à un apprentissage et indiquent des pistes de travail aux différents intervenants. Elles participent au suivi du projet personnel et de scolarité .



*Anaïg COURNIL*



*Mallory BOURON*



*Maëva USSEGLIO*

## Ergothérapeutes (2 ETP)



*Lucie CHESNOT*

Elles sollicitent les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles de l'enfant pour maintenir, récupérer ou acquérir une meilleure autonomie.

Elles mettent en place des stratégies pour faciliter la scolarité en lien avec l'enseignant et l'AESH, conseillent et aident dans l'adaptation des supports .

Elles interviennent dans la compensation du handicap par le biais d'aides techniques et d'aménagements des lieu de vie (maison, école...).



*Laura CROZATIER*

## Educateurs Spécialisés (1 ETP)



Au moyen de l'écoute et d'entretiens individuels et familiaux, les éducateurs spécialisés accompagnent l'enfant et la famille dans les difficultés rencontrées. Ils aident l'enfant ou l'adolescent à acquérir une plus grande autonomie sociale par des actions éducatives individuelles ou en petit groupe, dans son environnement habituel.



*François GOUELLO*

*Mégane MOUSSET*

## Orthophoniste (0.20 ETP)

Rééducatrice spécialisée du langage, elle assure un accompagnement pour des enfants présentant des troubles de la parole, du langage oral et écrit. Cela pour quelques situations sur le Grand Angoulême et pour les jeunes en liste d'attente chez des orthophonistes libéraux.



*Romane LARTIGUE*

## Professions libérales

Les intervenants peuvent être des professionnels libéraux avec lesquels une convention a été préalablement signée et qui s'inscrivent dans la démarche du service. Dans ce cas, les séances se déroulent en cabinet libéral et les transports demeurent à la charge des familles (sans prise en charge par le SESSAD ou la Caisse de Sécurité Sociale).